



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Arnaque aux placements financiers pilotées depuis l'étranger

Question écrite n° 40562

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les arnaques et fraudes aux placements financiers pilotées depuis l'étranger. Beaucoup des compatriotes ont été contactés par *mail* ou par le biais d'encarts publicitaires sur internet pour souscrire de pseudo-placements à taux de rentabilité alléchants. Certains se font avoir car les sites internet relayant ces escroqueries sont très bien conçus avec des articles, des photos, des logos de nature à tromper l'internaute, la possibilité de contacter par téléphone un conseiller, qui va parfois jusqu'à usurper l'identité d'un vrai professionnel. Or après avoir procédé au virement de leur argent, les victimes perdent tout contact avec leur interlocuteur et se trouvent totalement désemparées. Plusieurs outils ont été mis en place pour prévenir ces arnaques, à l'instar du site ABE info service créé par l'AMF, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la Banque de France. Pour autant, avec la recrudescence des signalements, il est indispensable d'aller plus loin. M. le député souligne que les annonces pour ces escroqueries sont souvent publiées sur des sites légaux, « grand public ». Il se demande donc si des mesures pourraient être prises pour y empêcher la publication de publicités aboutissant manifestement à mettre le consommateur en lien avec un escroc. Les enquêtes de police ou de gendarmerie identifient régulièrement les auteurs des escroqueries en Afrique de l'Ouest. Il lui demande si des accords de coopération entre la France et les États concernés, notamment le Bénin, existent pour, le cas échéant, les poursuivre dans leurs pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40562

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6133

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)